



# CLUB MULTICOLLECTIONS PHILAT'EG TOURS-BLOIS



Journal d'OCTOBRE 2023

## La Poste va bientôt lancer des timbres NFT

Nous vous proposons le texte que la poste a publié au sujet de ces timbres NFT, en souhaitant qu'il vous permette de mieux appréhender le sujet.

### Qu'est-ce qu'un NFT ?

#### Que veut dire NFT ?

Un NFT, c'est un « non fongible token » - « jeton non fongible » en français dans le texte. Vous en conviendrez, la traduction ne permet pas franchement d'éclaircir le propos. Reprenons donc les choses mot après mot :

#### Qu'est-ce qu'un « jeton » ?

Un jeton est un actif numérique authentifié par la blockchain. Il se distingue bien sûr de l'actif physique (bien mobilier, immobilier...) mais aussi de l'actif immatériel (par exemple un bien protégé par la propriété intellectuelle, une marque ou un brevet). Il peut par exemple s'agir d'une unité de crypto-monnaie (bitcoin ou d'autre crypto par exemple), mais aussi d'une œuvre d'art numérique associée à un certificat de propriété.

#### Que veut dire « fongible » et « non fongible » ?

On dit d'une chose qu'elle est fongible quand elle peut être remplacée par une chose analogue. Un euro (ou un bitcoin) est par exemple fongible. A contrario, une chose « non fongible » est unique et ne peut être remplacée par une autre. Une œuvre d'art est évidemment « non fongible » : on ne peut pas remplacer un Picasso par un Van Gogh, même s'ils ont la même « valeur » !

Une fois que les notions de « jeton » et de « fongible » s'éclaircissent, il devient plus simple d'appréhender la notion de NFT. Il s'agit donc d'un actif numérique unique, impossible à remplacer par un autre. Imaginez un film, une photo numérique, un fichier audio associé à un certificat d'authenticité infalsifiable : c'est exactement un NFT. Son certificat le rend unique. Grâce à ce même certificat, vous pouvez le conserver, le transférer, le vendre ou le louer, tout comme un actif « classique ».



Carte postale publicitaire envoyée par la poste

#### En quoi les NFT sont-ils vraiment uniques ?

Peut-on vraiment dire que les NFT (œuvres d'art numérique par exemple) sont uniques alors qu'il est si simple de dupliquer des fichiers image ? Est-il vraiment raisonnable d'acheter des NFT alors qu'il suffit d'un copier-coller pour avoir une copie ?

La réponse est simple : un NFT est beaucoup plus qu'un simple fichier, c'est un fichier associé à un certificat d'authenticité unique (avec un numéro dédié). Vous pouvez certes dupliquer le fichier (audio, vidéo, image) associé à votre NFT mais pas le NFT lui-même. Autrement dit, si votre NFT est une œuvre d'art (ou un timbre), vous aurez l'image de l'œuvre en dupliquant le fichier sur votre ordinateur, mais vous n'aurez pas l'œuvre elle-même. Finalement, c'est la même chose avec une œuvre d'art « physique » : acheter l'une des nombreuses copies de La Joconde ne veut pas dire posséder l'œuvre !



Une autre question se pose : peut-on dire qu'un NFT est unique s'il a exactement la même apparence qu'un autre ? Peut-on dire qu'un NFT est unique alors même qu'il fait partie d'une série de 100 000 NFT se ressemblant tous ? Là encore, la réponse est simple : si les NFT ont la même apparence, ils sont tous numérotés avec un numéro unique. On peut faire le parallèle avec des tirages photos ou des lithographies. L'image est bel et bien la même... mais c'est le numéro qui rend l'œuvre unique. Le premier tirage a plus de valeur que les derniers.

### Quel est le rôle de la blockchain ?

La blockchain est le système qui permet de sécuriser les données liées aux NFT. Dès sa création, le NFT est inscrit dans la blockchain. Dans le jargon des NFT, on dit « minter » (en français « frapper la monnaie ») le NFT pour évoquer cette étape. La blockchain permet de suivre à la trace la vie du NFT, de sa création en passant par toutes les étapes de transactions (achat-vente). Grâce à la blockchain, il est impossible de copier une œuvre NFT et de la revendre avec un faux certificat : les faussaires n'ont pas leur place dans l'univers de la blockchain.

### Comment marche une blockchain ?

Concrètement, la blockchain est constituée d'un grand réseau d'ordinateurs tous reliés entre eux. Celui-ci a pour principal objectif de permettre des transactions entre homologues rapides, sécurisées et transparentes. C'est un réseau de confiance décentralisé qui permet le transfert de valeurs numériques telles que la monnaie et les données. A la différence des réseaux classiques, aucun serveur ne centralise les données, mais des centaines ou milliers d'acteurs partagent les données, en les cryptant et en les sécurisant. Ce système transparent permet à chacun de vérifier les informations liées au NFT. Il existe plusieurs blockchains permettant de sécuriser les données des NFT. La plus ancienne est Ethereum pour le NFT PhilaPoste a choisi de travailler avec la blockchain française Tezos.



carte publicitaire envoyée par la poste - verso

### Des chiffres et des dates : 2014 : première apparition des NFT

Le tout premier NFT s'appelle Quantum : il est créé par l'artiste new-yorkais Kevin McCoy. C'est la première œuvre à se voir associer un certificat de propriété de type NFT. A l'époque, l'idée était de protéger les droits des auteurs numériques. Le dispositif se développera à partir de 2015, avec la création de la blockchain Ethereum.

### Décembre 2021 : le NFT Merge vendu à 91 millions de dollars

Conçu par l'artiste Pak, ce NFT n'a pas été acheté par un propriétaire unique mais par près de 30 000 personnes qui en ont chacune acquis un morceau. Au total, le « puzzle » compte 266 445 pièces. Ce record de vente vient battre celui du NFT conçu par Beeple, vendu par Christie's plus de 69 millions de dollars quelques mois auparavant. Les deux artistes sont des auteurs renommés : Beeple vient même de faire son entrée au musée d'art contemporain de Turin.

### Novembre 2021 : Les timbres NFT émis par La Poste suisse se revendent jusqu'à 500 euros pièce

En novembre 2021, la Poste suisse lance sa première série de timbres NFT. Chaque NFT associe un timbre physique à une œuvre virtuelle associée à un certificat d'authenticité. Les 175 000 exemplaires édités se vendent en quelques heures. Peu après, les enchères sur les timbres neufs et non ouverts montent jusqu'à 500 euros.

### 18 septembre 2023 : Philaposte a émis son premier timbre NFT, au prix de 8 euros

Réalisé par l'artiste Faunesque, le NFTimbre associe un timbre physique et une image virtuelle. Philaposte a souhaité le rendre accessible au plus grand nombre, en le diffusant à 100 000 exemplaires et en le vendant 8 euros. Bien sûr, le NFTimbre pourra être estampillé « 1er jour »....



## Lettre d'envoi de la carte publicitaire



Voici une extrait d'un article de Pierre Jullien du journal « le Monde », **pour en savoir plus**, vous pouvez le trouver en allant sur un moteur de recherche de votre choix en tapant « nft timbres le Monde ». Vous trouverez aussi d'autres articles sur internet.

« ....La Poste a mis en vente générale, le 18 septembre, son premier timbre NFT, un « NFTimbre » légendé #NFTimbre1, qui associe un timbre-poste classique et son image numérique, un NFT (« non-fungible token »), c'est-à-dire son jumeau en format numérique, tiré à 100 000 exemplaires....

.....Comme le souligne la rédactrice en chef d'Atout timbres, « reste que le vrai timbre, le seul disposant du pouvoir d'affranchissement, est celui en papier, son double numérique ayant, pour l'heure, plutôt une fonction de certificat d'authenticité ».....

.....La Poste s'est associée à l'agence de développement technique Wagmi pour développer la plateforme NFTimbre et le NFT, enregistré sur la blockchain Tezos.

.....Le mensuel L'Echo de la timbrologie de septembre ne manque cependant pas de noter que « comme n'importe quel autre objet numérique, et bien que des systèmes de protection aient été mis en place, il court le risque de subir des piratages informatiques .... (extrait)

Le prochain Salon philatélique d'automne, organisé du 8 au 10 novembre à l'Espace Champerret, à Paris, accueillera une exposition sur les timbres NFT du monde entier, une première, à partir des collections de Luc Mangin, un postier spécialiste de la question. Pour se procurer ce premier NFTimbre, rendez-vous sur la plate-forme : [www.NFTimbre.com](http://www.NFTimbre.com). Renseignements : 05-53-03-17-44 et [nftimbre.philaposte@laposte.fr](mailto:nftimbre.philaposte@laposte.fr).

**Nous vous rappelons l'organisation de notre bourse d'échanges**

**le SAMEDI 14 OCTOBRE 2023**

**Dans les locaux de la SLVie à la centrale d'AVOINE**

**de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**

**VENEZ NOMBREUX**

**PROCHAINES REUNIONS :**

**AVOINE : le LUNDI 7 NOVEMBRE 2023**

**TOURS : le JEUDI 9 NOVEMBRE 2023**